



Usage abusif d'une procuration bancaire

Par **polgarat**, le **05/10/2009** à **10:31**

Bonjour,

Nous ne parlons plus à nos parents depuis pas mal de temps, pour tout un tas de raisons...
Hors, ayant appris que mon frère partait s'installer à l'étranger le mois prochain, ma mère s'est servi d'une vieille procuration bancaire (procuration établie il y a 7 ans à l'ouverture du compte, puisque mon frère n'avait que 16 ans) pour retirer 500€ sur son compte.

A t'elle vraiment le droit de faire ça ?

Mon frère a t'il un moyen de récupérer son argent et si oui comment ?

Merci d'avance pour votre réponse

Caroline